



Accord égalité professionnelle

La CFDT MGEN signe l'accord! C'est une première, car précédemment elle avait, seule, refusé d'avaliser un texte qui ne correspondait pas à ses exigences, notamment en termes de rattrapages salariaux et de lisibilité des correctifs.

L'accord, aujourd'hui signé par les 4 organisations représentatives, part d'un état des lieux réalisé par deux cabinets d'expertise externes. L'enveloppe de rattrapage s'inscrit dans la durée avec des engagements sur sa transparence d'utilisation. L'accord aborde également les sujets du genre et des stéréotypes. Une commission aura en charge le suivi des indicateurs et du plan d'actions.

La CFDT a aussi obtenu une analyse

complémentaire pour Fehap, les écarts salariaux ne trouvant pas d'explications dans la structuration des rémunérations normées par les règles de cette convention.





Vous partagez nos valeurs?
REJOIGNEZ-NOUS



Accord d'intéressement

Après moult rebondissements, l'accord d'intéressement 2021 (pour 2022) a enfin été signé : l'employeur a retiré son projet pour revenir à un système égalitaire.



Pendant les négociations, la MGEN a en effet tenté d'annexer l'intéressement à la rémunération dans un sens favorable aux plus fortes rémunérations. Son intention première a « plombé » les négociations - ce que nous regrettons vivement -

Il a fallu mettre tout notre poids pour résister à la pression visant à instaurer un système actant de différences de traitement entre les salariés dans la distribution de l'intéressement. Notre pratique CFDT est dans la poursuite du dialogue social même lorsque les propositions ne nous conviennent pas : nous allons jusqu'au bout pour faire valoir et faire savoir nos arguments. Ici, **pas de différentiel aux statuts des salariés, une répartition égalitaire!** Lesquels arguments ont fini par être entendus ... au moins pour un an ... Le nouvel accord a recueilli les signatures CFDT, UNSA et CGC. Il est donc applicable. Le pourcentage de la masse salariale consacré à l'intéressement augmente et un 50% (au lieu de 40%) est retenu pour l'indicateur global, les autres 50% résident dans l'atteinte des indicateurs par mutuelle.





Partager équitablement les richesses créées dans l'entreprise

#pouvoirdevivre

#pouvoirdevivre

cfdtgroupemgen@gmail.com

Site CFDT MGEN: cfdtgroupemgen.org